

## Compte rendu de séance

Séance du 14 décembre 2021

L'an 2021 et le 14 décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal à la mairie sous la présidence de DENIAU Joël, Maire.

**Présents** : M. DENIAU Joël, Maire, Mmes BLONDIAU ANTONELLO Angély, HENTZIEN Emilie et VANDEVILLE Christèle, MM : DEVOS Dominique, LEPOITTEVIN Yann et SENECHAUD Lucien

**Excusée** : Mme BANNIER Sandra

**Absent** : M SOBALAK Stéphane

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 7

**Date de la convocation** : 9 décembre 2021

**Date d'affichage** : 9 décembre 2021

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture le : 16/12/2021

et publication ou notification du : 16/12/2021

**A été nommée secrétaire** : Mme BLONDIAU ANTONELLO Angély

## SOMMAIRE

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 novembre 2021

Approbation du règlement intérieur de l'ALSH

Tarif cantine scolaire 2022

Tarifs assainissement 2022

Tarifs cimetière 2022

Tarifs de location de la salle polyvalente pour 2022

Voirie 2022 - Busage fossé Le Marchais Bardet (ZL 22)

### *Questions diverses*

Point sur les diverses commissions

Roue tourangelle

Panneau pocket

Vœux du Maire annulés

-----

Monsieur le Maire met aux voix le compte-rendu de la réunion du 18 novembre 2021.

**Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du 18 novembre 2021,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**APPROUVE** le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 18 novembre 2021, tel qu'il est transcrit.

**Vote du conseil municipal** : adopté à l'unanimité des membres présents

*A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)*

### **Délibération 2021 - 44** : Approbation du règlement intérieur de l'ALSH

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 22 novembre 2012 approuvant le règlement intérieur de l'accueil de loisirs ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2014 modifiant le règlement intérieur de l'accueil de loisirs ;  
**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2017 modifiant le règlement intérieur de l'accueil de loisirs ;  
**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 16 mai 2019 modifiant le règlement intérieur de l'accueil de loisirs ;

**CONSIDERANT** la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur de l'accueil de loisirs de la commune ;

**AYANT** entendu le rapport de Monsieur le Maire et des membres de la commission scolaire et extrascolaire présentant le règlement,

Le conseil municipal décide :

- D'approuver le règlement intérieur modifié de l'accueil de loisirs annexé à la présente délibération ;
- D'appliquer celui-ci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Vote du conseil municipal** : adopté à l'unanimité des membres présents

*A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstention : 0)*

#### **Délibération 2021 - 45 : Tarif cantine scolaire 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, l'article L 2121-29,  
Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles R 531-52 et R 531-53,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- FIXE le tarif facturé aux familles de 3,70 € / repas par enfant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- DIT qu'une information sera faite à chaque famille ayant inscrit un enfant pour la rentrée 2021-2022 en cas d'évolution du tarif.

**Vote du conseil municipal** : adopté à l'unanimité des membres présents

*A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)*

#### **Délibération 2021 - 46 : Tarifs assainissement 2022**

Monsieur le Maire demande au Conseil de voter le tarif de l'abonnement pour la redevance assainissement pour l'année 2022 et le tarif de la redevance assainissement sur consommation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide de conserver la tarification existante et vote les tarifs suivants :

- abonnement annuel assainissement 2022 : 80 €
- redevance assainissement sur consommation du 01/01 au 31/12/2022 : 1,50 €/m<sup>3</sup>

**Vote du conseil municipal** : adopté à l'unanimité des membres présents

*A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstention : 0)*

#### **Délibération 2021 – 47 : Tarifs cimetière 2022**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer afin de voter les tarifs 2022 du cimetière.

Le Conseil Municipal délibère et vote les tarifs suivants :

	Durée	Tarif 2022

<b>concession columbarium</b>	15 ans	250 €
	30 ans	500 €
<b>droit de dispersion au jardin du souvenir</b>		30 €
<b>droit d'apposition d'une plaque au jardin du souvenir</b>		45 €
<b>concession caveau urne (0,80 m<sup>2</sup>)</b>	15 ans	25 € soit 31,25 € le m <sup>2</sup>
	30 ans	50 € soit 62,50 € le m <sup>2</sup>
<b>concession tombe (2 m<sup>2</sup>)</b>	15 ans	50 € soit 25 € le m <sup>2</sup>
	30 ans	100 € soit 50 € le m <sup>2</sup>
	50 ans	150 € soit 75 € le m <sup>2</sup>

**Vote du conseil municipal** : adopté à l'unanimité des membres présents

*A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)*

**Délibération 2021 – 48 : Tarifs de location de la salle polyvalente pour 2022**

Monsieur le Maire demande de délibérer sur le maintien ou le changement du tarif pratiqué.

Le Conseil Municipal délibère et vote les tarifs suivants :

		Tarif 2022
<b>location ensemble des salles du samedi au dimanche inclus</b>	commune	125 €
	hors commune	255 €
	frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante	45 €
<b>annulation de réservation de salle</b>	commune	35 €
	hors commune	65 €
<b>location par journée uniquement en semaine</b>	commune	45 €
	hors commune	130 €
	frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante	25 €
<b>location pour expo vente ou autre par journée</b>	commune	65 €
	hors commune	130 €
	frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante	25 €
<b>caution</b>		255 €

**Vote du conseil municipal** : adopté à l'unanimité des membres présents

*A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstention : 0)*

### **Délibération 2021 – 49 : Voirie 2022 - Busage fossé Le Marchais Bardet (ZL 22)**

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises pour le projet 2022 de travaux de busage d'un fossé (parcelle ZL 22) dans le lotissement du Marchais Bardet, à savoir :

Entreprise BAT'TP : 9 056.02 € HT soit 10 867.22 € TTC  
Entreprise DANO TP : 9 910.84 € HT soit 11 893.01 € TTC  
Entreprise HUBERT et Fils : 16 086.95 € HT, soit 19 304.34 € TTC

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention départementale au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale à hauteur de 5 370.00 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Entendu le rapport de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De confier les travaux de busage 2022 pour le fossé dans le Lotissement Le Marchais Bardet à l'entreprise **BAT'TP** pour un montant de 9 056.02 € HT soit 10 867.22 € TTC,

De déposer une demande de subvention au Département au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale.

D'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et signer les documents s'y rapportant.

**Vote du conseil municipal** : adopté à l'unanimité des membres présents

*A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstention : 0)*

### Questions diverses :

Point sur les diverses commissions  
Roue tourangelle  
Panneau pocket  
Vœux du Maire annulés  
Date prochain conseil municipal : 13 janvier 2022

**Séance levée à 20h45**